

# NOTE COMPLETE

## 1. Contexte

### I. D'un projet d'Atlas de la Biodiversité Communale...

EN 2017, l'Office Français de la Biodiversité reprend l'appel à projets initialement lancé par le Ministère de l'Écologie et du Développement durable en 2010 : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Il s'agit d'un outil au service des collectivités en faveur de la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Il s'agit d'une démarche volontaire, menée à l'échelle des communes ou des intercommunalités avec un triple objectif :

- Acquérir de la connaissance pour assurer la préservation de la biodiversité,
- Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs locaux (élus, citoyens, associations, entreprises, etc.) en faveur de la préservation du patrimoine naturel,
- Partager une vision stratégique des enjeux de biodiversité sur le territoire afin d'engager des actions concrètes de protection et préservation de la nature au niveau (inter)communal et d'intégrer les enjeux de biodiversité dans les politiques publiques locales.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un **outil d'information et d'aide à la décision** pour les collectivités, qui facilite **l'intégration des enjeux de biodiversité** dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la **production de trois types de rendus** :

- la réalisation d'**inventaires naturalistes** de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports ou annexes relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

La mise en œuvre du plan d'action qui fait suite à un ABC peut naturellement découler sur une reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature ».

### II. ... à une reconnaissance « Territoire engagé pour la nature »

En 2019, l'Office Français de la biodiversité lance le programme « Territoires engagés pour la nature », co-porté par Régions de France.

Il est destiné à encourager et accompagner les collectivités volontaires à réaliser un plan d'actions sur trois ans en faveur de la biodiversité.

Pour y prétendre, les collectivités doivent se rapprocher de leur collectif régional ou ARB lorsqu'elle existe, et répondre au formulaire de candidature.

La reconnaissance « Territoires engagés pour la nature » leur apportera alors :

- un accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux,
- un renforcement des connaissances (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc.
- Une aide à la recherche de financements (appel à projets régionaux, des Agences de l'eau...)
- une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature »,
- un accès au « club des engagés » pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence, etc.) et créer de nouvelles synergies.

## 2. Le webinaire

**Format :** un webinaire d'une heure, le vendredi 7 avril 2023 de 13h à 14h.

1. Introduction : clôturer son Atlas de la biodiversité communale, Thibault Faraüs (chargé de mission Développement et valorisation du programme ABC, OFB)
2. Présentation du programme "Territoires engagés pour la nature", Mathilde Maisano (chargée de mission Territoires engagés pour la nature, OFB)
3. Un retour d'expérience : Ville de Pussay (91), Sylvie Guillot (conseillère municipale déléguée à la transition écologique)
4. Echanges

**Participants :** 336 inscrits, pour 150 personnes connectées le jour j. Une large majorité d'agents territoriaux et élus de collectivités métropolitaines.

**Téléchargement de la présentation :**

<https://engagespouurlanature.ofb.fr/territoires/ressources/webinaire-atlas-de-la-biodiv-et-apres>

## 3. Questions/réponses

### Education à l'environnement

Quelle est la place de la sensibilisation, l'éducation à l'environnement et à la biodiversité ?

Inventaires participatifs (<https://www.vigienature.fr/>), permis de végétaliser, ou encore les aires éducatives (<https://www.ofb.gouv.fr/aires-educatives>) sont de multiples façons de faire participer le grand public.

### Valorisation de l'ABC

Quel mode de diffusion aux habitants : site internet, présentation ?

Selon les collectivités, une rubrique sur le site web/journal communal est un bon support de partage de l'actualité des ABC ; les réseaux sociaux couvrent aussi bien l'information.

Sur place, des panneaux d'interprétation sont aussi utilisés.

Enfin, des évènements, tels que la Fête de la Nature (<https://fetedelanature.com/>), et autres journées thématiques (ex : Journée mondiale des Zones humides..) valorisent les actions menées par les citoyens et équipes municipales et permettent d'expliquer les suites à donner.

## Transversalité

Comment impliquer les collègues des autres services (urba notamment pour plui) ?

Pour sensibiliser vos collègues en interne, vous pouvez voir auprès des CVRH ou CNFPT s'il y a des formations sur "la TVB dans les documents d'urbanisme".

## IBC/ABC

Est-ce que dans les chiffres présentés sur la slide vous intégrez les Inventaires de la biodiversité communale (IBC) réalisés en Centre-Val de Loire ?

Non, ce sont les données concernant les ABC financés par l'OFB depuis 2017.

Quelle est la différence entre ABC et IBC ?

IBC : inventaires de la biodiversité communale

ABC : Atlas de la Biodiversité Communale

Les IBC sont des spécificités du Centre Val de Loire financés par le Conseil Régional et principalement réalisés par les associations du réseau FNE mais des bureaux d'études peuvent également réaliser des IBC (comme des ABC).

## Rejoindre le programme « Territoire engagé pour la nature »

Une Ville peut-elle valoriser dans son dossier d'engagement des démarches portées par son agglomération, sur le territoire de la commune (schéma directeur sous bassin versant, démarche territoires engagés pour la TE, restauration écologique de cours d'eau...) ?

Les actions proposées dans le TEN doivent être nouvelles ou peut-on reprendre des actions déjà engagées par la commune ?

TEN consiste à **faire mieux** (soit avec de nouvelles actions, soit en renforçant, généralisant des actions existantes) ?

Les 2 : en résumé, vous décrivez VOTRE point de départ (et chacun part de là où il est..) et ce que vous proposez pour les 3 prochaines années, avec au moins 3 actions phares

Mais la réponse de votre animateur régional sera plus précise & adaptée au cadre régional en place.

Les PETR pourront-ils à présent prétendre à la reconnaissance TEN ?

Le programme TEN vise en premier lieu les communes et intercommunalités qui sont au niveau local en capacité d'agir sur la biodiversité. Les syndicats mixtes ouverts ou fermés qu'elles peuvent composer, sont davantage des organes et outils pour leur faciliter le passage à l'action (syndicat d'électrification sur la trame noire ; syndicat d'eau sur la protection du captage ; syndicat de rivières pour porter des actions spécifiques sur le cours d'eau ; pays et PETR pour développer des coopérations entre territoires ruraux et petites et moyennes villes, etc). Aussi, il est préférable d'orienter "l'engagement biodiversité" d'un syndicat Pays ou PETR vers le programme "Partenaires Engagés pour la Nature" de l'OFB, programme davantage dédié aux structures en capacité d'appuyer les collectivités dans leurs engagements biodiversité. Plus d'informations sur la plateforme : <https://engagespouurlanature.ofb.fr>

L'OFB et Intercommunalités de France ont signé un Accord cadre de coopération. Déjà plus de 80 intercos sont reconnues TEN.

Faut-il d'abord faire un ABC pour obtenir une reconnaissance TEN ?

Pas obligatoirement (sauf en région Centre-Val-de-Loire), mais il est vivement conseillé à minima d'**avoir fait un diagnostic de son territoire**, où bien s'il n'a pas été fait, de le prévoir dans le plan d'actions.

Comment peut-on avoir le contact du relais local de « Territoire engagé pour la nature » ?

En cliquant sur votre région depuis la page de la plateforme « Territoires Engagés pour la nature » dédiée : <https://engagespouurlanature.ofb.fr/territoires/rejoindre-le-programme>

De même, nous avons un programme dédié pour les entreprises : "Entreprises engagées pour la Nature". Chaque mois nous mettons en place une session de présentation de ce programme :

<https://engagespouurlanature.ofb.fr/entreprises/rejoindre-le-programme>

### Mise en relation

Existe-t-il un annuaire des associations françaises de la biodiversité ?

Il existe des Agences régionales de la biodiversité (8 aujourd'hui, 11 bientôt). Concernant les associations naturalistes et leur recensement, elles peuvent relever de grands réseaux comme les CPIE, LPO, FNE. Pour un appui local, le mieux est encore de **se renseigner auprès de son animateur régional TEN**, qui connaît bien les réseaux associatifs de sa région.

Est-ce que chaque animateur région peut partager auprès des candidats aux TEN un catalogue d'acteurs par thématique (aménageurs, syndicat de BV, bureau d'étude, etc) ?

>Se rapprocher de son animateur régional directement. Autrement, il existe un annuaire des professionnels du génie écologique : <https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires/actualit%C3%A9s/toutes/entreprises-du-genie-ecologique-un-vivier-pour-les-ten>

### Financement des actions

Quels financements pour les actions, puisqu'absence de subvention ?

TEN n'est pas un appel à projets, mais un programme d'accompagnement. Les animateurs régionaux tiennent une veille financière qui liste des appels à projets et autres dispositifs régionaux et de bassins, ainsi que les dispositifs d'Etat, tels que le Fonds vert.

Une plateforme nationale présente aussi les aides financières et d'ingénierie, réparties par thématiques : Aides Territoires [<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>].

## 4. Ressources (ctrl+clic pour suivre le lien)

- Guide technique et méthodologique des ABC (OFB)
- Carte de recensement des ABC
- Plateforme Engagés pour la nature
- Ressources à destination des collectivités
- Portail technique de l'OFB
- Exemples d'actions (Capitale française de la biodiversité)
- Guide pratique de l' élu local (LPO-Ecomaires)
- Guide PLU(i) et biodiversité

## 5. Contacts

- Sylvie Guillot, Conseillère municipale déléguée à la transition écologique, Ville de Pussay, [Guillot\\_sylvie@yahoo.fr](mailto:Guillot_sylvie@yahoo.fr)
- Informations TEN : [territoiresengagespourlanature@ofb.gouv.fr](mailto:territoiresengagespourlanature@ofb.gouv.fr)
- Informations ABC : [atlasbiodiversitecommunale@ofb.gouv.fr](mailto:atlasbiodiversitecommunale@ofb.gouv.fr)